



Janvier 2024

Zone Spéciale de Conservation FR7300946

## « Tourbières du Margnès »



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**de la Zone Spéciale de Conservation**  
**« Tourbières du Margnès »**  
**Site FR7300946**

**ANNEXES**

**Rédaction :**

Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Victor Meneghin)

**Crédits photographiques (couverture) :**

Vaches Highland Cattle à la Tourbière de Sagnouse : J. Casquet

**Référence à utiliser :**

Synthèse du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Tourbières du Margnès » - FR7300946, Annexes. 30 p.



## TABLE DES MATIERES

Annexe 1 : Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire de l'ancien DOCOB (avant le groupe de travail).....	2
Annexe 2 : Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire de l'ancien DOCOB (avant le groupe de travail).....	3
Annexe 3 : Calendrier de réalisation des fiches actions .....	4
Annexe 4 : Charte du site Natura 2000.....	5
Annexe 5 : Canevas d'entretien avec les sylviculteurs.....	18
Annexe 6 : Canevas d'entretien avec les agriculteurs.....	20
Annexe 7 : Composition du groupe de travail Biodiversité « Révision du DOCOB des Tourbières du Margnès » .....	22
Annexe 8 : Composition du groupe de travail Habitats « Révision du DOCOB des Tourbières du Margnès » .....	24
Annexe 9 : Compte rendu du Groupe de travail du 28 juin 2022 à Labruguière (Yvan Travaillard) .....	25
Sources bibliographiques .....	28

## Annexe 1 : Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire de l'ancien DOCOB (avant le groupe de travail)

NOM HABITAT (*SI HABITAT PRIORITAIRE)	CODE CORINE	CODE NATURA 2000	ENJEU ANCIEN DOCOB	ENJEU	ENJEUX APRES GROUPE DE TRAVAIL
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletea Uniflorae)	22.31	3110	FORT	FAIBLE	
Eaux stagnantes, oligotrophes à mesotrophes avec végétation des Littorelletea Uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	22.32	3130		FAIBLE	
Rivières des étages Planitiaire à Montagnard avec végétation du Ranunculion Fluitantis et du Callitricho-Batrachion	24.41	3260		FAIBLE	
Landes sèches européennes	31.22	4030	MODERE	FAIBLE	
Formations herbeuses à Nard, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	35.11 et 37.32	6230	MODERE	MODERE	
Prairies à Monilia su sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	37.312 et 54.422	6410	FORT	MODERE	
Megaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	37.1 et 37.72	6430		FAIBLE	
Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	38.21	6510	MODERE	MODERE	
Buttes des tourbières hautes*	51.1	7110	FORT	MODERE	
Tourbière de transition et Tremblant à Carex rostrata et/ou Trèfle d'eau	54.53	7140	FORT	MODERE	
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	54.6	7150	FORT	MODERE	
Végétation des dalles rocheuses siliceuses	34.114	8230		FAIBLE	
Hetraie atlantique acidiphile à sous-bois à Houx et parfois d'If	41.12	9120	FAIBLE	FORT	
Fôrets alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun*	44.3	91EO	FAIBLE	FAIBLE	

## Annexe 2 : Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire de l'ancien DOCOB (avant le groupe de travail)

GROUPE TAXONOMIQUE	CODE DE REFERENCE NATURA 2000 DU TAXON	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ENJEU ANCIEN DOCOB	ENJEU REGIONAL OCCITANIE	ENJEUX APRES GROUPE DE TRAVAIL
CHIROPTERES	60418	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin		MODERE	
	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers		TRES FORT	
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées		MODERE	
	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		FORT	
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	PRESENTE	MODERE	
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	PRESENTE	MODERE	
	1303	<i>Rhinolopus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	PRESENTE	MODERE	
MAMMIFERES	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	PRESENTE	FORT	
INSECTES	1065	<i>Euphydrias aurinia</i>	Damier de la Succise	RARE	MODERE	
	1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	RARE	MODERE	
	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	COMMUNE	FAIBLE	
	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	COMMUNE	FAIBLE	
<b>ESPECES INITIALEMENT IDENTIFIEES AU FSD MAIS NON RETROUVEES SUR LE SITE EN 2021</b>						
CRUSTACES	1092	<i>austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanche	RARE		
POISSONS	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	RARE		

### Annexe 3 : Calendrier de réalisation des fiches actions

OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	ACTIONS CORRESPONDANTES	Priorité de l'action	CALENDRIER DE REALISATION DES ACTIONS (année)				
				1	2	3	4	5
<b>Objectif opérationnel 1.1</b> : Maintenir et restaurer les habitats humides d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités	ZH01	Gestion extensive des tourbières et des prairies humides d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X	X
	ZH02	Restauration des tourbières et des prairies humides d'intérêt communautaire et de leurs fonctionnalités	1	X	X	X	X	X
	ZH03	Entretien et/ou restauration des berges de cours d'eau, des ripisylves et des mégaphorbiaies	1	X	X	X	X	X
<b>Objectif opérationnel 1.2</b> : Maintenir et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire	OUV01	Gestion extensive des pelouses et des landes d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X	X
	OUV02	Gestion extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X	X
	OUV03	Restauration des pelouses, des landes et des prairies de fauche d'intérêt communautaire	1	X	X	X	X	X
<b>Objectif opérationnel 1.3</b> : Maintenir et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire	FOR01	Maintien et gestion adaptée aux habitats forestiers d'intérêt communautaire	2		X		X	
	FOR02	Restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire	2	X		X		X
<b>Objectif opérationnel 1.4</b> : Favoriser, maintenir et encourager les pratiques agropastorales	AGR01	Lutte contre la déprise agricole et l'abandon des pratiques pastorales du site	1	X	X	X	X	X
<b>Objectif opérationnel 2</b> : Conservation ou restauration des espèces d'intérêt communautaire, de leurs habitats et des éléments paysagers dont ils dépendent	ESP01	Maintien d'arbres sénescents à fort intérêt écologique et création d'une trame de vieux bois	2	X		X		X
	ESP02	Conservation et restauration des habitats d'espèces en lien avec le bâti	2		X		X	
	ESP03	Conservation et restauration des corridors écologiques	1		X	X	X	X
<b>Objectif opérationnel 3.1</b> : Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire, les habitats d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités	AC01	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces	1	X	X	X	X	X
	AC02	Amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et de leurs fonctionnalités	1	X	X	X	X	X
<b>Objectif opérationnel 3.2</b> : Améliorer les connaissances sur les usages du site	AC03	Amélioration des connaissances sur les usages du site	3		X		X	
<b>Objectif opérationnel 4</b> : Sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000	SEN01	Sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux du site	1	X	X	X	X	X
	SEN02	Sensibilisation du grand public aux enjeux du site	1	X	X	X	X	X
<b>Objectif opérationnel 5</b> : Animer le DOCOB	ANIM	Animation du DOCOB	1	X	X	X	X	X

## Annexe 4 : Charte du site Natura 2000



### Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR 7300946

#### « Tourbières du Margnès »

figurant au docob approuvé par l'arrêté préfectoral en date du 08/12/2009

### 1. GENERALITES

#### 1.1. Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares et menacés ou représentatifs à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de **préserver ce patrimoine** écologique sur le long terme.

La France a opté pour **une politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les **chartes Natura 2000**.

#### 1.2. Charte Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée ou présente qui a permis le maintien de ces habitats et de ces espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. **Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents** et donc ne donnent pas droit à rémunérations.

**Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.**

#### 1.3. Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

➔ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 font l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte ou un Contrat Natura 2000 ou un engagement agroenvironnemental (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'État font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de la Région.

#### Règles communes d'application de l'exonération TNFB :

Les engagements permettant l'exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral qu'ils s'agissent d'engagements généraux ou d'engagements zonés.

Les engagements généraux n'ouvrent pas droits à exonération. Les engagements par milieux activent l'exonération.

#### ➔ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations.

#### ➔ **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

#### ➔ **Garantie de gestion durable des forêts.**

L'adhésion à la charte est un des moyens d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé.

Cette garantie permet, sous certaines conditions, de bénéficier de réductions fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, d'une réduction d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers et d'aides publiques à l'investissement forestier.

### **1.4. Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?**

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion** à la charte.

**L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.** Ainsi, **l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.**

- **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

- **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose. L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel validé par arrêté préfectoral ou régional.

### **1.5. Durée de validité d'une charte**

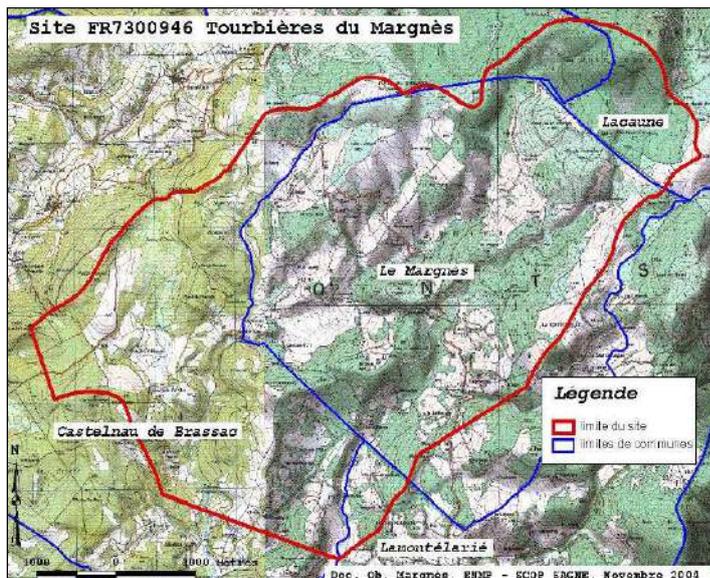
**La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.** Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

## 2. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « TOURBIERES DU MARGNÈS » (FR 7300946)

### 2.1. Descriptif du site

Le site « Tourbières du Margnès » n° FR 7300946 se situe dans le département du Tarn, dans les Monts de Lacaune, en situation de moyenne montagne (altitude de 692 à 1172 mètres) et à cheval sur 3 communes :

- Fontrieu (principale commune concernée)
- Lamontélaré
- Lacaune



#### Carte : Localisation du site "Tourbières du Margnès"

Les limites du site suivent celles du bassin versant des ruisseaux des Agres et du Falcou et délimitent une surface de 2787 ha.

Le site s'inscrit dans une géographie de moyenne montagne cristalline typique du massif central.

#### - L'intérêt du site

Parmi les 15 habitats naturels d'intérêt communautaire que comporte le site, on trouve :

- Les habitats de tourbières et de milieux aquatiques (habitats prioritaires) qui représentent 223 ha (soit 8 % de la surface totale du site) ;
- Les habitats liés à l'activité pastorale qui sont représentés par les pelouses et prairies, les landes pâturées et le réseau bocager. Ils couvrent au total 892 ha (soit près de 32 % de la surface du site) ;
- Des habitats forestiers parmi lesquels la hêtraie-chênaie atlantique acidophile à houx et l'aulnaie-frênaie riveraine en tant que ripisylve.

Les forêts couvrent au total 1672 ha (60% de la surface du site) dont 655 ha de feuillus d'intérêt communautaire qui sont un des lieux de vie privilégiés de 6 espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et insectes xylophages).

## - Présentation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires

→ Les habitats de tourbières et de milieux aquatiques (cours d'eau, point d'eau, ripisylve)

Les tourbières accueillent des espèces très originales que l'on ne rencontre nulle part ailleurs (Sphaignes, Orchidées, Droséra, Damier de la Succise...). Ces espèces et les milieux naturels qu'elles composent sont un patrimoine extrêmement rare. Dans la région Midi-Pyrénées, où les tourbières ne couvrent que 0,1% du territoire, certaines espèces ne sont connues que sur quelques sites. De plus, ces zones humides ont un rôle régulateur des eaux, comme une véritable « infrastructure naturelle ».

La ripisylve (boisement des berges) joue un rôle de filtre naturel, d'épurement des eaux de ruissellement. C'est le territoire privilégié de nombreuses espèces (Petit et Grand Rhinolophes, Murin de Bechstein, Rosalie des Alpes...)

La qualité et le débit des eaux favorisent la présence d'une faune aquatique d'intérêt communautaire (Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer...)

→ Les habitats liés au pastoralisme : pelouses et prairies, landes pâturées et réseau bocager

Sur ce site, les pelouses ne représentent que 5,21 ha (pelouses à Nard) et présentent un mauvais état de conservation.

Les prairies sont particulièrement intéressantes en raison de la diversité des espèces végétales que l'on y rencontre, qui permet d'abriter une grande diversité d'insectes et d'araignées, source de nourriture pour les chauves-souris.

Les landes sont des groupements relictuels résultant de l'évolution des pâturages après l'abandon de ceux-ci. Ce sont des landes à callune et à genêts.

→ Les habitats forestiers

Une partie des forêts de feuillus correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire « hêtraie atlantique acidophile montagnarde à houx », qui est par endroit à un stade de maturité avancé et dans d'autres lieux encore à un stade juvénile. Les forêts, principalement ou à dominante feuillus, abritent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Territoire de chasse et d'habitats pour certaines chauves-souris (Barbastelle, Murin de Bechstein, Petit et Grand Rhinolophes), c'est aussi l'habitat de certains insectes comme le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne et la Rosalie des Alpes (habitat d'intérêt communautaire prioritaire pour cette dernière).

## 2.2. Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB

En ce qui concerne les habitats de tourbières et de milieux aquatiques, 4 objectifs principaux :

- Lutter contre la perturbation du système hydrologique et l'assèchement des milieux humides (drainage, travaux inadaptés, changement climatique) ;
- Eviter le piétinement et le surpâturage ;
- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires en terrains agricoles ;
- **Garantir l'alimentation en eau (qualité/quantité)**

Pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire liés au pastoralisme, l'objectif prioritaire est d'assurer **le maintien des pratiques agropastorales et d'éviter la fermeture des milieux.**

Enfin pour les habitats forestiers et les espèces forestières d'intérêt communautaire, il faut engager une **gestion sylvicole adaptée (éviter les coupes précoces, la plantation monospécifique de résineux, les lisières non étagées, etc.)** afin de favoriser le développement de peuplements de feuillus diversifiés et âgés.

Globalement, on peut ajouter que maintenir des milieux bocagers (haies, talus, lisières forestières étagées) afin de garantir une mosaïque d'habitats, tout en gardant pour tous les types de milieux une continuité en termes de corridors biologiques entre les réservoirs de biodiversité.

**L'objectif majeur de la Directive Habitats-Faune-Flore est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.**

### 3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

#### Liste des engagements généraux (concernent tout le site)

	<p><b>Engagement G1</b> : Permettre l'accès des experts scientifiques dûment mandatés et des animateurs du document d'objectifs pour les opérations d'inventaires, de suivi et les actions évaluation. La structure animatrice assurera l'information par courrier aux propriétaires ou aux mandataires, au moins 2 semaines avant des prospections et études qui interviendront sur sa propriété en indiquant la nature de l'étude et l'identité de l'agent. Le signataire pourra se joindre à ces opérations et les résultats lui seront communiqués.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : l'absence de refus d'accès aux experts, le courrier</p>
	<p><b>Engagement G2</b> : Ne pas empoisonner les espèces nuisibles sauf dans le cadre d'opérations collectives déclarées.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : traces d'empoisonnement, arrêté lutte collective</p>
	<p><b>Engagement G3</b> : Ne pas déposer de déchets sur les parcelles engagées (excepté des déchets compostables et les fumiers sur les milieux n'ayant pas de lien avec le régime des eaux, donc pas sur les zones humides, ou à proximité immédiate).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : l'absence de dépôts de déchets</p>
	<p><b>Engagement G4</b> : Conserver les éléments du paysage énumérés ci-dessous, reconnus favorable aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire, repérés au moment de l'adhésion : haies, mares, ripisylve, bosquets, arbres isolés, talus, rigoles, canaux, reconnus nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels ou d'espèces. Ces éléments sont repérés sur fond cartographique ou orthophotographique au 1/5000ème annexé à la présente charte.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : l'absence de disparition d'éléments</p>
	<p><b>Engagement G5</b> : Ne pas intervenir dans le lit des cours d'eau sauf actions prévues dans le cadre du DOCOB ou exploitation forestière mettant en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : absence de marque de dégradation</p>
	<p><b>Engagement G6</b> : Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par des documents de gestion agréés ou approuvés (DOCOB, PSG...).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : la correspondance ou le bilan d'activité de l'animateur</p>
	<p><b>Engagement G7</b> : Intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.</p>

## Liste des engagements par milieux

### TOURBIERES

Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

	Maintenir les habitats de tourbières, c'est à dire sans nivellement, sans plantation forestière ni dépôts de remblais, sans semis artificiels ni de mise en culture. <i>Point de contrôle : l'absence de trace de nivellement, de plantation, de semis, de culture ou de dépôts de remblais</i>
	Ne pas retourner le sol. <i>Point de contrôle : l'absence de retournement</i>
	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, ne pas fertiliser ni amender (Ca et Mg). <i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires et de fertilisants</i>
	Pas d'affouragement permanent. <i>Point de contrôle : l'absence d'affouragement permanent</i>
	Ne pas assainir par drains enterrés ou par fossés profonds, ne pas curer des fossés existants. Ne pas envoyer. <i>Point de contrôle : l'absence de modification du régime d'alimentation en eau</i>

### **Recommandation**

*limiter au maximum l'utilisation de vermifuge à base d'ivermectine, de dichlorvos ou d'albendazole et privilégier des produits moins nocifs pour les insectes coprophages (à base de thiabendazole, cambendazole, fendendazole, mebendazole, oxfendazole, levamisole, niclosamide, rafoxamide).*

### COURS D'EAU, RIPISYLVE (Boisement des berges)

Habitats naturels et Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

	Conserver la ripisylve naturelle. <i>Point de contrôle : l'absence d'intervention</i>
	Respecter une zone tampon non traité (pas de fertilisation et de phytosanitaires sur une bande de 10 m à partir du haut de la berge). <i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires et de fertilisants</i>

	<p>Limitier au maximum le passage des engins d'exploitation sur les berges.</p> <p><i>Point de contrôle : l'absence de traces</i></p>
--	---

### Recommandations

*Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.*

*Limitier l'accès direct du bétail aux berges et aux cours d'eau, par la pose de clôtures et l'aménagement des points d'abreuvement (cf contrat). Ceci évite la dégradation des berges par le piétinement.*

### **MARES, POINTS D'EAU**

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

	<p>Conserver les mares et points d'eau, reconnus nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels ou d'espèces, ne pas effectuer de comblement volontaire.</p> <p><i>Point de contrôle : non comblement de mares et points d'eau</i></p>
	<p>Si intervention de curage entre le 1 septembre et le 31 décembre.</p> <p><i>Point de contrôle : l'absence de curage en dehors de cette période</i></p>
	<p>Ne pas utiliser de phytosanitaire sur une bande de 10m en périphérie du point d'eau.</p> <p><i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires</i></p>
	<p>Ne pas stocker de bois à proximité des cours d'eau sur une bande de 10 m.</p> <p><i>Point de contrôle : l'absence de stock de bois</i></p>

### Recommandations

*Dans le cas de surfaces pâturées, limitation de l'accès du bétail à la mare ou au point d'eau (mise en défens partielle).*

*Pas d'empoisonnement.*

### **LANDES - PELOUSES- PRAIRIES**

Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

	<p>Maintenir les habitats de pelouses, de landes, et de prairies naturelles, c'est à dire sans nivellement ou dépôt de remblais, sans plantation forestière, sans semis artificiels ni de mise en culture.</p> <p><i>Point de contrôle : l'absence de trace de nivellement, de plantation, de semis, de culture ou de dépôts de remblais</i></p>
	<p>Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.</p>

	<i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires</i>
	Pas d'affouragement permanent sur les habitats d'intérêt communautaire. <i>Point de contrôle : l'absence d'affouragement permanent</i>

### Recommandations

*Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge à base d'ivermectine, de dichlorvos ou d'albendazole et privilégier des produits moins nocifs pour les insectes coprophages (à base de thiabendazole, cambendazole, fendendazole, mebendazole, oxfendazole, levamisole, niclosamide, rafoxamide).*

*Limiter l'impact du bétail sur les berges et le lit du cours d'eau, par la pose de clôtures et l'aménagement des points d'abreuvement. Ceci évite l'effondrement des berges et l'apport de limons.*

### HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLÉS

Habitats des espèces de chauve-souris et habitat des insectes d'intérêt communautaire

	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires. <i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires</i>
	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires. <i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires</i>

### Recommandations

*Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches.*

*Eviter le brûlage de taille à proximité des haies.*

*Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1 septembre et le 31 mars.*

### MILIEUX FORESTIERS

Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et ne pas stocker de bois sur une bande de 10 m en périphérie des cours d'eau et points d'eau (à partir de la berge). <i>Point de contrôle : l'absence de traces de traitements phytosanitaires et absence de stock de bois</i>
	Eviter le stockage des grumes de hêtres fraîchement coupées en juillet – août (période de reproduction), celles-ci formant des pièges vis-à-vis de la ponte des adultes de Rosalie des Alpes. Laisser sur places des branches mortes lors des coupes.

	<i>Point de contrôle : Présence de grumes de hêtres sur place en été, présence de branches mortes</i>
	Présenter un document de gestion durable (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion ou Plan Simple de Gestion) ou un document d'aménagement forestier (dans le cas des forêts domaniales ou communales) dans un délai de 3 ans, permettant, par la sylviculture dynamique préconisée d'obtenir des peuplements diversifiés en structure et composition.  <i>Point de contrôle : présentation du document de gestion durable agréé ou approuvé et les interventions réalisées à l'initiative du propriétaire y sont conformes.</i>
	Adhérer à la certification PEFC.  <i>Point de contrôle : certification PEFC</i>
	Intégrer les engagements de la charte dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.  <i>Point de contrôle : document signé par l'entreprise attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrit</i>

## Recommandations

*Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges*

*Limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires*

## Liste des engagements zonés sur les habitats d'intérêt communautaire

<input type="checkbox"/>	<b>Habitats d'eau douce dormante (3110), Groupements à Elodès des marais et potamot feuille de renoué</b>	<b>Engagement :</b> <i>Ne pas piétiner, ne pas changer l'alimentation en eau.</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de LANDES</b> <b>Landes sèches à callune et genêt (4030)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Pas de cassage ou broyage des pierres ou dalles rocheuses. Ne pas fertiliser ni amender (Ca et Mg).</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de PELOUSES</b> <b>Pelouses à Nard (6230)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Pas de cassage ou broyage des pierres ou dalles rocheuses. Ne pas fertiliser ni amender (Ca et Mg).</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de PRAIRIES HUMIDES</b> <b>Prairies humides à Molinie (6410)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Ne pas fertiliser ni amender (Ca et Mg). Ne pas retourner. Ne pas modifier le régime d'alimentation en eau de la prairie humide (ne pas drainer).</i>

		<i>Pas de semis.</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de PRAIRIES SECHES</b> <b>Prairies maigres de fauche (6510)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Ne pas amender, limiter la fertilisation.</i> <i>Ne pas retourner.</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de TOURBIERES</b> <b>Radeau à Ményanthes trifoliata, tremblants... (7140)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Proscrire tout aménagement (sauf ceux prévus par le DOCOB)</i> <i>Pas de pénétration d'engins en dehors des actions prévus par le DOCOB ou cas contraints (bête malade, broyage de refus de pâturage...).</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de FORETS</b> <b>Hêtraie acidiphile à houx (9120)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Dans l'habitat d'intérêt communautaire « hêtraies atlantiques acidophile montagnarde à houx » dont la composition et la structure sont un sous-bois caractéristique dense de houx et une futaie dominée par le hêtre : pas de transformation avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat et pas d'élimination systématique du houx.</i>
<input type="checkbox"/>	<b>Habitats de FORETS</b> <b>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (91E0)</b>	<b>Engagement :</b> <i>Conserver la ripisylve naturelle.</i>

Je m'engage à respecter les engagements généraux de la charte natura 2000 du site ainsi que ceux concernant les habitats situés sur mes parcelles.

Date,

Lieu,

Signature du propriétaire,

## L'eau et la biodiversité bénéficient d'une protection sur tout le territoire national

### 1-Eau et milieux humides

→ L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis (article 1<sup>er</sup> loi sur l'eau du 3/01/92) ;

→ Les zones humides assurent des fonctions essentielles : réservoir de biodiversité, zone tampon qui permettent de piéger les matières en suspension et de retenir, transformer, dégrader, l'azote, le phosphore, les métaux lourds et des micropolluants organiques, mais aussi rôle d'éponge et d'expansion des crues ;

→ Le maintien de la qualité de l'eau est primordial pour assurer la pérennité des espèces et des milieux aquatiques. Ces milieux sont très sensibles aux pollutions agricoles et domestiques. Aussi tout apport de substance toxique aura pour conséquence de banaliser le milieu et d'amoindrir son rôle écologique. Supprimer les risques de pollution, c'est éviter tout apport de substances toxiques ;

→ Pour la préservation des milieux humides (petits cours d'eau, prairies humides, tourbières) les plus grandes menaces sont le recalibrage, le drainage, la conversion en cultures ou d'autres aménagements et perturbations (piétinement, passage répété d'engins mécaniques) qui les banalisent et les perturbent. Les plantations de résineux non éclaircies trop proche des cours d'eau peuvent concourir, dans certaines situations, à la disparition des milieux à forte valeur patrimoniale (érosion des berges, litières acides qui altèrent la vie aquatique...). Pour la préservation des milieux propices aux espèces, il convient de ne pas perturber le libre écoulement des eaux ;

→ L'introduction d'espèces exotiques (*écrevisses américaines, tortue de Floride* Liste à adapter selon les menaces qui sont observés sur le site) peut constituer une menace réelle pour les espèces à préserver.

### 2-Le patrimoine naturel

De nombreuses espèces bénéficient d'une protection nationale ou régionale, selon l'Article L411-1 du Code de l'Environnement :

I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

- La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

- La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

- La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;
- La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.
- Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors-piste est donc strictement interdite Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droit et aux manifestations sportives autorisées ;
- Les projets, dans ou hors de sites Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur incidence dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur un ou des sites Natura 2000.

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA REGLEMENTATION, IL EST CONSEILLE DE CONSULTER  
L'ANIMATEUR NATURA 2000 OU LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.**

## Annexe 5 : Canevas d'entretien avec les sylviculteurs (Réalisé lors du stage de Chloé VIVIER en 2021)

Thème	Questions
Présentation de l'exploitant / propriétaire	<p>Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?</p> <p>Depuis combien de temps vivez-vous ici (Fontrieu, Lacaune, Lamontelarié) ?</p> <p>Quel est votre parcours professionnel ?</p>
L'exploitation	<p>Pouvez-vous me présenter votre forêt ? (Peuplement, âge, surface)</p> <p>Comment exploitez-vous cette forêt ? (Destination du bois, méthode de gestion)</p> <p>Avez-vous un plan simple de gestion ou adhérez-vous au cadre de bonnes pratiques sylvicoles ?</p> <p>Comment a évolué votre forêt ? (plantation, boisement naturel, changement de gestion)</p> <p>Où se situent vos parcelles ?  <b>Ces données peuvent rester confidentielles et ne pas apparaître dans le document public</b>            (Montrer carte cadastrale du site pour localiser les parcelles)</p>
Connaissances sur Natura 2000	<p>Connaissez-vous le réseau Natura 2000, son fonctionnement ?</p> <p>Comment définiriez-vous le réseau Natura 2000 ?</p> <p>Quel est votre avis sur Natura 2000 ? Comment le percevez-vous ?</p>

<p>Connaissance sur les tourbières</p>	<p>Comment définiriez-vous une tourbière ?</p> <p>Savez-vous si vos parcelles sont sur des tourbières ?</p>
<p>Perception des enjeux entre sylviculture et préservation des tourbières</p>	<p>Quel intérêt portez-vous aux tourbières au regard de votre forêt ?</p> <p>Adaptez-vous vos pratiques en fonction de la présence de tourbières sur vos parcelles ?</p> <p>Si non, souhaiteriez-vous mettre en place une exploitation adaptée aux tourbières ?</p> <p>Connaissez-vous les contrats forestiers Natura 2000 ?</p> <p>Avez-vous déjà adhéré à ce type de contrat ? Si oui, y adhérez-vous toujours ? Si vous avez arrêté un contrat, pourquoi ?</p> <p>Comment percevez-vous les contrats forestiers proposées dans le cadre de Natura 2000 ?</p> <p>Pensez-vous être bien informé sur le fonctionnement des chartes forestières ?</p>

## Annexe 6 : Canevas d'entretien avec les agriculteurs (Réalisé lors du stage de Chloé VIVIER en 2021)

Thème	Questions
Présentation de l'exploitant / propriétaire	<p>Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?</p> <p>Depuis combien de temps vivez-vous ici (Fontrieu, Lacaune ou Lamontélarié) ?</p> <p>Quel est votre parcours professionnel ?</p>
L'exploitation	<p>Pouvez-vous me présenter votre exploitation ? (Nature, statut, employés, surface)</p> <p>Depuis quand l'exploitation est en activité ?</p> <p>Comment a évolué votre activité depuis son lancement ?</p> <p>Comment s'organise votre activité sur l'année ?</p> <p>Est-ce que vous possédez des parcelles pour votre activité ? Si non, louez-vous des parcelles pour votre activité ?</p> <p><b>Ces données peuvent rester confidentielles et ne pas apparaître dans le document public</b> (Montrer carte cadastrale du site pour localiser les parcelles)</p>
Connaissances sur Natura 2000	<p>Connaissez-vous le réseau Natura 2000, son fonctionnement ?</p> <p>Comment définiriez-vous le réseau Natura 2000 ?</p> <p>Quel est votre avis sur Natura 2000 ? Comment le percevez-vous ?</p>
Connaissance sur les tourbières	<p>Comment définiriez-vous une tourbière ?</p> <p>Savez-vous si vos parcelles sont sur des tourbières ?</p>

<p>Perception des enjeux entre agriculture et préservation des tourbières</p>	<p>Quel intérêt portez-vous aux tourbières au regard de votre activité ?</p> <p>Adaptez-vous vos pratiques en fonction de la présence de tourbière sur vos parcelles ?</p> <p>Si non, souhaiteriez-vous mettre en place une exploitation adaptée aux tourbières ?</p> <p>Connaissez-vous les contrat MAE ?</p> <p>Avez-vous déjà adhéré à ce type de contrat ? Si oui, y adhérez-vous toujours ? Si vous avez arrêté un contrat, pourquoi ?</p> <p>Comment percevez-vous les contrats MAE proposés dans le cadre de Natura 2000 ?</p> <p>Pensez-vous être bien informé sur le fonctionnement des contrats MAE ?</p>
---	---

**Annexe 7 : Composition du groupe de travail Biodiversité  
« Révision du DOCOB des Tourbières du Margnès »**

<b>Structure</b>	<b>Représentant.e(s)</b>
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Occitanie	Nathalie LAMANDE Anne-Marie DEVELAY
Office National des Forêts	Philippe LAVILLAUREIX Maxime DELVOYE Sébastien GUYOT Emilie MONPLE
Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie	Christophe MAUREL Nicolas DELRIEU Frédéric NERI
Office Français de la Biodiversité	Daniel KEFF
Chambre d'Agriculture du Tarn	Sylvie CHENU Emmanuel CAMPAGNE
Conseil Départemental du Tarn - Espaces Naturels Sensibles	Frédéric PUECH
Centre Régional de la Propriété Forestière - Tarn	Flore GIRAUD

Direction Départementale des Territoires du Tarn	Sylviane FURMANIK
Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn	William PENIGOT
Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Bénédicte PROUFF Elise BARRAUD
Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout	Marie MOLINIE Sophie FAVRE REGUILLON Yannick DEVOS
Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Yvan TRAVAILLARD Cyrielle ALMODOVAR Juliane CASQUET Laurent COURNAULT

**Annexe 8 : Composition du groupe de travail Habitats  
« Révision du DOCOB des Tourbières du Margnès »**

<b>Structure</b>	<b>Représentant.e(s)</b>
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Occitanie	Nathalie LAMANDE Anne-Marie DEVELAY
Conservatoire Botanique National des Pyrénées et des Midi- Pyrénées	François PRUD'HOMME
Direction Départementale des Territoires du Tarn	Sylviane FURMANIK
Parc naturel régional du Haut- Languedoc	Yvan TRAVAILLARD Cyrielle ALMODOVAR Juliane CASQUET Laurent COURNAULT

## **Annexe 9 : Compte rendu du Groupe de travail du 28 juin 2022 à Labruguière (Yvan Travaillard)**

### **Participants :**

**Frédéric NERI** – CEN OC

**William PENIGOT** – FDC 81

**Sophie FAVRE REGUILLON** - SMBA

**Sylvie CHENU** - Chambre d'Agriculture 81

**Christophe MAUREL** - CEN OC

**Frédéric PUECH** – CD81

**Julianne CASQUET** – PNR HL

**Emilie MONPLE** – ONF

**Yvan TRAVAILLARD** – PNR HL

### **Excusés :**

**Flore GIRAUD** – CRPF

**Sylviane FURMANIK** – DDT 81

**Philippe LAVILLAUREIX** – ONF

**Nathalie LAVANDE** – DREAL

**Anne-Marie DEVELAY** – DREAL

**Daniel KEFF** - OFB

**Bénédicte PROUFF** – Fédération pêche du Tarn

**Sébastien GUYOT** – ONF

**Maxime DELVOYE** – ONF

**Nicolas DELRIEU** – CEN OC

**Elise BARRAUD** - Fédération pêche du Tarn

**Emmanuel CAMPAGNE** – Chambre d'Agriculture 81

**François PRUDHOMME** – CBN

### **Remerciements :**

**François PRUDHOMME** pour la rédaction d'une notice sur la hiérarchisation des enjeux des habitats d'intérêts communautaires

## Hiérarchisation des enjeux d'espèces

Espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF

GROUPE TAXONOMIQUE	CODE DE REFERENCE NATURA 2000 DU TAXON	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ENJEU ANCIEN DOCOB	ENJEU REGIONAL OCCITANIE	ENJEUX APRES GROUPE DE TRAVAIL
CHIROPTERES	60418	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin		MODERE	MODERE
	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers		TRES FORT	FAIBLE
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées		MODERE	MODERE
	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein		FORT	FORT
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	PRESENTE	MODERE	FORT
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	PRESENTE	MODERE	MODERE
	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	PRESENTE	MODERE	MODERE
MAMMIFERES	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	PRESENTE	FORT	FAIBLE
INSECTES	1065	<i>Euphydrias aurinia</i>	Damier de la Succise	RARE	MODERE	FORT
	1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	RARE	MODERE	FORT
	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	COMMUNE	FAIBLE	FAIBLE
	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	COMMUNE	FAIBLE	FAIBLE
<b>ESPECES INITIALEMENT IDENTIFIEES AU FSD MAIS NON RETROUVEES SUR LE SITE EN 2021</b>						
CRUSTACES	1092	<i>austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanche	RARE		MODERE
POISSONS	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	RARE		TRES FORT

## Hiérarchisation des enjeux d'habitats

La colonne enjeu est purement informative. Elle sert de base de travail. Elle a été calculée à partir de plusieurs données dont les biais ont été expliqué en réunion notamment le problème des surfaces qui rend certains enjeux d'habitat plus ou moins faible ou fort.

NOM HABITAT (*SI HABITAT PRIORITAIRE)	CODE CORINE	CODE NATURA 2000	SURFACE DE L'HABITAT	ENJEU ANCIEN DOCOB	ENJEU	ENJEUX APRES GROUPE DE TRAVAIL
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletea Uniflorae)	22.31	3110	1,61 ha Soit 0,06 %	FORT	FAIBLE	TRES FORT
Eaux stagnantes, oligotrophes à mesotrophes avec végétation des Littorelletea Uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	22.32	3130	0,06 ha Soit <0,01 %		FAIBLE	TRES FORT
Rivières des étages Planitiaire à Montagnard avec végétation du Ranunculion Fluitantis et du Callitriche-Batrachion	24.41	3260	0,05 ha Soit <0,01 %		FAIBLE	FORT
Landes sèches européennes	31.22	4030	9,53 ha Soit 0,34 %	MODERE	FAIBLE	MODERE
Formations herbeuses à Nard, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	35.11 et 37.32	6230	18,16 ha Soit 0,65 %	MODERE	MODERE	FORT
Prairies à Monilia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	37.312 et 54.422	6410	85,87 ha Soit 3,09 %	FORT	MODERE	FORT
Megaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	37.1 et 37.72	6430	0,66 ha Soit 0,02 %		FAIBLE	MODERE
Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	38.21	6510	50,85 ha Soit 1,83 %	MODERE	MODERE	FORT
Buttes des tourbières hautes*	51.1	7110	0,01 ha Soit <0,01 %	FORT	MODERE	TRES FORT
Tourbière de transition et Tremblant à Carex rostrata et/ou Trèfle d'eau	54.53	7140	0,06 ha Soit <0,01 %	FORT	MODERE	TRES FORT
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	54.6	7150	0,27 ha <0,01 %	FORT	MODERE	TRES FORT
Végétation des dalles rocheuses siliceuses	34.114	8230	0,63 ha Soit 0,02 %		FAIBLE	FAIBLE
Hetraie atlantique acidiphile à sous-bois à Houx et parfois d'If	41.12	9120	650,04 ha Soit 23,38 %	FAIBLE	FORT	MODERE
Fôrets alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun*	44.3	91EO	4,70 ha Soit 0,17 %	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

## Sources bibliographiques

### Méthodologie de la cartographie d'habitats naturels :

Clair, M. (2005). Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres duréseau Natura 2000.

### Flore :

Bernard C., 2012. Petite Flore portative de l'Aveyron. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest. Numéro spécial 37 - 2012.545 p.

Julve P., 1998 ff-a. *Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France*. Version : "31/10/2020".  
<http://philippe.julve.pagesperso-orange.fr/catminat.htm>

Tison, J.-M., & De Foucault, B. (2014). FLORA GALLICA - FLORE DE FRANCE (Biotope (éd.)).

### Cahiers d'habitats :

Bensettiti F., Boulet, V., Chavaudret-Laborie, C., & Deniaud, J. (2005). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 (vol. 2) - Habitats agropastoraux (Vol. 2). Éd. La Documentation française.

Bensettiti, F., Herard-Logereau, K., Van Es, J., & Balmain, C. (2004). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. In MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. Éd. La Documentation française, Paris.

Bensettiti, F., Rameau, J.-C., & Chevalier, H. (2001). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers.: Vol. 2 volumes. Éd. La Documentation française.

Bensettiti, Farid, Boulet, V., Chavaudret-Laborie, C., & Deniaud, J. (coord). (2005). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 (vol. 1) - Habitats agropastoraux. In MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris (Vol. 1).

Bensettiti, Farid, Gaudillat, V., & Haury, J. (2002). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. In MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris.

Gaudillat, V., & Poncet, R. (2019). Étude de l'éligibilité des communautés mésohygrophiles des Nardetea strictae à l'habitat 6230 \*Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale).

### Phytosociologie et référentiels des végétations :

- Bardat, J., Bioret, F., Botineau, M., Boulet, V., Delpech, R., Géhu, J. M., ... & Roux, G., 2004. Prodrome des végétations de France (Vol. 61, p. 171). Muséum national d'histoire naturelle.
- De Foucault B., Catteau E. (2012) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Agrostietea stoloniferae* Oberd. 1983, J. Bot. Soc. Bot. France 59 : 5-131
- De Foucault B. (2016) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952, Prodrome des végétations de France : Arrhenatheretea et Potametea – 2016 - Vol. 3
- De Foucault B. (2011) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Filipendulo ulmariae – Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987, J. Bot. Soc. Bot. France 53 : 73-137
- De Foucault B. (2013) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Isoëtetea velatae* de Foucault 1988 et les *Juncetea bufonii* de Foucault 1988 (« *Isoëto – Nanojuncetea bufonii*») (Partie 1), J. Bot. Soc. Bot. France 62 : 35-70
- De Foucault B. (2010) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Littorelletea uniflorae* Braun-Blanq. & Tüxen ex Westhoff, Dijk, Passchier & Sissingh 1946, J. Bot. Soc. Bot. France 52 : 43-78
- De Foucault B. (2018) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Montio fontanae – Cardaminetea amarae* Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944, Prodrome des végétations de France : Montio fontanae – Cardaminetea amarae ; Phragmito – Magnocaricetea ; Sedo albi – Scleranthetea biennis ; Vaccinio – Piceetea ; Junipero sabinae – Pinetea ibericae ; Roso pendulinae – Pinetea mugo - 2018 - Vol. 7
- De Foucault B. (2012) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Nardetea strictae* Rivas Godayin Rivas Goday & Rivas-Mart. 1963, J. Bot. Soc. Bot. France 59 : 241-344
- De Foucault B. (2011) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Oxycocco – Sphagnetea* Braun-Blanq. & Tüxen ex V. Westh., Dijk, Paschier & Sissingh 1946 (tourbières acides eurosibériennes), J. Bot. Soc. Bot. France 56 : 69-97
- Royer J.-M., Ferrez Y. (2018) Contribution au prodrome des végétations de France : les *Sedo albi – Scleranthetea biennis* Braun-Blanq. 1955, Prodrome des végétations de France : Montio fontanae – Cardaminetea amarae ; Phragmito – Magnocaricetea ; Sedo albi – Scleranthetea biennis ; Vaccinio – Piceetea ; Junipero sabinae – Pinetea ibericae ; Roso pendulinae – Pinetea mugo - 2018 - Vol. 7
- Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Devillers P., Devillers-Terschuren J., Ledant J.-P. & coll., 1991. CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - Part 2. EUR 12587/3 EN. European Commission, Luxembourg, 300 p. (Source)

### **Etudes locales :**

Synthèse du Document d'Objectifs FR7300946 « Tourbières de Margnès », Décembre 2004

SCOP SAGNE, Expertise des milieux tourbeux et autres habitats prioritaires du site, dans le cadre des actions de suivi des habitats rares de tourbières, Site Natura 2000 Tourbières du Margnès (81), Janvier 2008

Prud'homme F. (2010) Sphaignes des tourbières gérées par le CREN dans les Monts de Lacaune (Tarn), CBNPMP.

Dejean S. (2011) Bilan naturaliste et bilan de la gestion de la Tourbière des Pansières (Lacaune, 81), CEN Midi-Pyrénées.

Dejean S. (2011) Mise à jour du Plan de gestion de la Tourbière de Canroute, après 13 années de gestion pastorale, CEN Midi-Pyrénées.

Enjalbal M., Néri F., RECH P.-E., Décembre 2015, Cartographie et suivi des habitats naturels de la Sagne de Sagnouse, Commune de Castelnau-de Brassac – Département du Tarn, CEN Midi-Pyrénées

Thomas J., Suivi scientifique Mesure A3207P 2- observations 2015, Site Natura 2000 Tourbières du Margnès (Fontrieu – Le Margnès 81), Décembre 2015, SCOP SAGNE

Thomas J., Suivi scientifique Mesure A3207P 3- observations 2016, Site Natura 2000 Tourbières du Margnès (Fontrieu – Le Margnès 81), Septembre 2016, SCOP SAGNE

Thomas J., Suivi scientifique Mesure A3207P 3- observations 2018, Site Natura 2000 Tourbières du Margnès (Fontrieu – Le Margnès 81), Septembre 2018, SCOP SAGNE

SCOP SAGNE, Mise à jour de l'inventaire des zones humides sur le site Natura 2000 « Tourbières du Margnès » FR7300946 - Bilan, Février 2018